

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2020

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
6 PL GEORGES CLEMENCEAU		65110 CAUTERETS	
Numéro SIRET* 49282032900018		Néant <input type="checkbox"/> Ex. précédent (N-1) clos le :	
		Exercice N, clos le : 31/12/2019	
		31/12/2018	
		Brut 1	
		Amort., provis° 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
I	Frais d'établissement *	AB 21 657	AC 21 657
A N	Frais de développement*	CX	CQ
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
T	Fonds commercial (1)	AH 330 000	AI 330 000
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM
	Terrains	AN	AO
I C	Constructions	AP	AQ
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR 29 563	AS 29 186
M R	Autres immobilisations corporelles	AT 73 011	AU 49 669
P	Immobilisations en cours	AV	AW
B	Avances et acomptes	AX	AY
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT
L F	Autres participations	CU	CV
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE
E	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH 142	BI 142
TOTAL (II)		BJ 454 372	BK 100 512
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL 3 739	BM 3 739
C T	En cours de production de biens	BN	BO
T	En cours de production de services	BP	BQ
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
C K	Marchandises	BT	BU
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
C R	Autres créances (3)	BZ 6 919	CA 6 919
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
L D	VMP(dt act° propres) :	CD 43 150	CE 43 150
I	Disponibilités	CF 50 509	CG 50 509
R	Charges constatées d'avance (3)*	CH 1 437	CI 1 437
E	TOTAL (III)	CJ 105 754	CK 105 754
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM	
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO 560 126	1A 100 512
Revois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP 142 (3) Part à + d'un an CR
Clause de rés. de prop. :* Immobilisations :		Stocks :	Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="EJ"/>)	DG		
	Report à nouveau	DH	321 174	292 951
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 993	28 224
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	327 367	323 374
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 777	7 841
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip <input style="width: 50px; height: 15px; border: 1px solid black;" type="text" value="EI"/>)	DV	114 797	120 668
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 170	7 069
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 503	8 573
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	132 247	144 151
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	459 614	467 525
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	132 247	140 373	
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB						Néant		*	
		Exercice N						Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total			
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue : - biens*	FD	188 487	FE		FF	188 487		213 220
	- services*	FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	188 487	FK		FL	188 487		213 220
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
Charges d'exploit.	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	3 193		3 637
	Autres produits (1) (11)					FQ	0		13
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	191 680		216 870
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU	42 430		41 991
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-154		-310
Charges d'exploit.	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	50 292		49 246
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	8 047		8 143
	Salaires et traitements*					FY	57 187		62 283
	Charges sociales (10)					FZ	25 802		30 643
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	5 694		7 665
	Dotations - dotations aux provisions					GB			
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
Autres charges (12)					GE	36		19	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	189 333		199 679	
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 347		17 191
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 277		15 816
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP	1 277		15 816	
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	158		217
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	158		217	
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 119		15 599
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 466		32 790

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB		Néant		*
		Exercice N		Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 440	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 440	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	178	106
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	178	106
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	1 262	-106
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	736	4 460
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	194 397	232 686
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	190 405	204 463
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	3 993	28 224
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	IG		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1	3 193	3 637
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	13 377	15 754
Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult.	A6	7 536		
Obl.	A9			
Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible)	A7			
Dont cot. facult. aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
PENALITES AMENDES			178	
REMB.FORMATION 2018				1 440
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2020

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2	
						Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	21 657	D8	D9
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	330 000	KE	KF
C	Terrains			KG		KH	KI
	R	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KJ
- Sur sol d'autrui			Dont Composant	M1		KM	KO
- Installations générales, agencements et aménagements des		Dont Composant	M2		KP	KQ	KR
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composant	M3		KS	KT	KU
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencts, aménagemts div*		KV	63 836	KW	KX
		- Matériel de transport*		KY		KZ	LA
		- Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	9 175	LC	LD
L		- Emballages récupérables et divers*		LE		LF	LG
L	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ
E	Avances et acomptes			LK		LL	LM
S	TOTAL III			LN	102 574	LO	LP
F	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
I	Autres participations			8U		8V	8W
N	Autres titres immobilisés			1P		1R	1S
N	Prêts et autres immobilisations financières			1T	142	1U	1V
S	TOTAL IV			LQ	142	LR	LS
S	TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)			0G	454 372	0H	0J
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	
				par virement de poste à poste 1		Rééval légale ou éval en équ 4	
				par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		valeur d'origine des immobilisations en fin 4	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		C0		D0	21 657
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		LV		LW	330 000
C	Terrains			LX		LY	
	R	Constructions	- Sur sol propre	MA		MB	
- Sur sol d'autrui			MD		ME		
- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions		MG		MH		MI	
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.			MJ		MK	29 563
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements		MM		MN	63 836
		- Matériel de transport		MP		MQ	
		- Mat. de bureau et informatique, mobilier		MS		MT	9 175
L		- Emballages récupérables et div		MV		MW	
L	Immob. corporelles en cours	MY		MZ		NA	
E	Avances et acomptes	NC		ND		NE	
S	TOTAL III			NG		NH	102 574
F	Participations évaluées (mise en équ.)			0U		M7	
I	Autres participations			0X		0Y	
N	Autres titres immobilisés			2B		2C	
N	Prêts et autres immob. financières			2E		2F	142
S	TOTAL IV			NJ		NK	142
S	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			0K		0L	454 372
S							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/12/2019	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB			Néant		<div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 40px; display: inline-block;"></div> *	
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
1	2	3	4	5	6	
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.</p> <p>(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".</p>						
CADRE B						
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal						
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice					-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice					=	
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB										Néant		*		
CADRE A														
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*														
IMMOB. AMORTISSABLES			Montant des amort. au début de l'ex.			Augmentations : dotations de l'ex.			Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises			Montant des amort. à la fin de l'ex.		
Frais d'établ. et dévelop. TOTAL I			CY 21 657			EL			EM			EN 21 657		
Autres immob. incorp. TOTAL II			PE			PF			PG			PH		
Terrains			PI			PJ			PK			PL		
- Sur sol propre			PM			PN			PO			PQ		
Construct° - Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU		
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions			PV			PW			PX			PY		
Inst. techn., matériel et outillage ind.			PZ 28 826			QA 360			QB			QC 29 186		
- Installations générales, agencements et aménagements divers			QD 35 160			QE 5 334			QF			QG 40 494		
Autres immob. - Matériel de transport			QH			QI			QJ			QK		
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL 9 175			QM			QN			QO 9 175		
- Emballages récup. et div.			QP			QR			QS			QT		
TOTAL III			QU 73 161			QV 5 694			QW			QX 78 855		
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ON 94 818			OP 5 694			OQ			OR 100 512		
CADRE B														
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES														
Immobilisat° amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Autres immob. incorp. TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
C Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6						
O Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4						
N Inst. gales., agnc.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2						
Instal. techn., matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
C Inst gales, agencet & am. div.		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7						
O Mat. de transp.		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5						
R Mat bur & inf mob		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3						
P Emb. récup., div.		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1						
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participations -		NL			NM			NO						
TOTAL général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)		N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ					
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'ex. aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à étaler									Z9			Z8		
Primes de remboursemt des obligations									SP			SR		

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB		Néant				*		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex.		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex.		Montant à la fin de l'exercice	
	1		2		3		4	
P	Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC			
R	Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF			
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI			
V	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
R	Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM			
	Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
R	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K			
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER			
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U			
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
D	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
E	sur - corporelles	6E	6F	6G	6H			
P	immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05			
R	- titres de participat°	9U	9V	9W	9X			
E	- autres immob fin (1)*	06	07	08	09			
C	sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
I	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA			
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD			
	- d'exploitation		UE	UF				
Dont dotations et reprises	- financières		UG	UH				
	- exceptionnelles		UJ	UK				
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.					10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision								
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.								

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise :		SARL LE CLUB			Néant	*	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	
				1	2	3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations	UL			UM		
	Prêts (1) (2)	UP			UR		
	Autres immobilisations financières	UT	142		UV	142	
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Cré. repr. * (Prov dépr. <input type="text" value="UO"/>)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et Impôts sur les bénéfices	VM	1 494			1 494	
	autres Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 026			1 026	
	collectivités Autres impôts, taxes, versements assim.	VN					
	publiques Divers	VP					
	Groupes et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	4 399			4 399	
	Charges constatées d'avance	VS	1 437			1 437	
	TOTAUX	VT	8 497		VU	8 497	
R E N V	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
				1	2	3	4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	VG					
	à 1 maximum à l'origine	VH		3 777		3 777	
	à + de 1 an à l'origine						
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	8 170			8 170	
	Personnel et comptes rattachés	8C	1 833			1 833	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	1 896			1 896	
	Etat et Impôts sur les bénéfices	8E					
	autres Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 774			1 774	
	Collectivités Obligations cautionnées	VX					
	publiques Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupes et associés (2)	VI	114 797			114 797	
	Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K					
	Dettes représentatives de titres empruntés*	Z2					
	Produits constatés d'avance	8L					
	TOTAUX	VY	132 247		VZ	132 247	
R E N V	(1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032		
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK	4 063				
	(2) Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB Néant <input type="checkbox"/> *										Exercice N, clos le : 31/12/2019	
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés										WA	3 993
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WD	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										WE	
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*										WF	
Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)										WG	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option										RA	
Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)										RB	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*										WI	
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067)										XX	178
Amendes et pénalités										WJ	178
Charges financières (art 39-1-3* et 212 bis)										XZ	
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI										XY	
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	736
Quote-part										WL	
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*										L7	
Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI										K7	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)										I8	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%										ZN	
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme										WN	
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions										WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)										SU	
Intérêts exécutés (art. 39-1-3 et 212)										SW	
Zone d'ent.* (act. exo.)										M8	
Dont : Déficit étrangers antérieurement déduits PME (art										SX	
Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro											
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage										Y3	
TOTAL I										WR	4 907
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WS	
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)										WT	
Régimes										WU	
Plus-values - imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *										WV	
nettes - imposées aux taux de 0%										WH	
- imposées aux taux de 19%										WP	
à - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW	
long terme - imputées sur déficits antérieurs										XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19%										I6	
différées										WZ	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										XA	
Régime des sociétés mères et des filiales*. (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)										ZX	
Produit net des act* et parts d'intérêts :										ZY	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)										XD	
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer											
Mesures											
Majoration d'amortissement *											
Entreprise nouvelle 44 septies										K9	
Entreprise nouvelle art. 44 sexies										L2	
Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)										L5	
Pôle de compétitivité hors CICE										L6	
Sociétés d'investissement s immo.										K3	
Zone restruc. défense (art. 44 terdecies)										PA	
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)										OV	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)										1F	
Zone franche d'activités NS (art. 44 quaterdecies)										XC	
Zone de revitalisation rurale (44)										PC	
Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)										PP	
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)										PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS	
Déd. div. (cf. feuillet séparé)											
dont déd. except. (art 39 decies)										ZI	
Créance dégagee par le report en arrière du déf. (IS)											
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)											
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)											
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)											
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)											
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)											
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2	
TOTAL II										XH	
III. RESULTAT FISCAL											
Résultat fiscal avant imputation										XI	4 907
des déficits reportables :											
bénéfice (I moins II)											
déficit (II moins I)										XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL	
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)											
RESULTAT FISCAL										XN	4 907
BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)										XO	

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB			Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5		
Déficits reportables (différence K4- K5)		K6		
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis A1 du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis A1. 2 du CGI*		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges*				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y
Provisions pour dépréciation*				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032				
TOTAUX		YN		YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A				
		ligne WI		ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB		Néant		*	
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT					
Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie		0C	292 951		
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		0D	28 224		
Prélèvements sur les réserves		0E	21 565		
TOTAL I		0F	342 740		
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB			
	- Autres réserves	ZD			
	Dividendes	ZE			
	Autres répartitions	ZF			
	Report à nouveau	ZG			
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH			
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation					
RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N -1
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7			
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YQ			
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YR YS			
Détails des postes	Autres	- Sous-traitance	YT		
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		
	achats	- Personnel extérieur de l'entreprise	XQ	31 402	29 043
	et	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	YU		
	charges	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	SS	1 341	630
	externes	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	YV		
		ES	17 549	19 574	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052		ZJ	50 292	49 246
impôts et taxes		- Taxe professionnelle, CFE, CVAE	YW	2 779	2 771
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	9Z	5 268
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052		YX	8 047
T.V.A.		- Montant de la TVA collectée	YY	21 565	1 229
		- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	10 118	1 423
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2019)*		OB	45 206	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so		ZK	%	%
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE		XP		
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)		ZR		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI		RH		
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	PV à 15%	JK	PV à 0% (1
			PV à 19%	JM	Imputation
	Groupe : résultat d'ens.	JD	PV à 15%	JN	PV à 0% (1
			PV à 19%	JP	Imputation
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale		JH		N°SIRET de la société mère	JJ

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2020

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB							Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqés en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)				
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+					+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+					+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+					+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+					+
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+		
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-		
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+		+
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)								
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C	

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB					Néant	*	
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME							
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)							
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans sur une durée différente (art.39)						
Total 1							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
	sur 3 ans au titre de	N-1 N-2					
	sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39	N-1 N-2 N-3					
	quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-4 N-5					
	(à préciser) au titre de :	N-6 N-7 N-8 N-9					
	Total 2						
	B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS						
	Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport						
	<input type="checkbox"/> de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).			<input type="checkbox"/> d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
	Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Total							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB		Néant				*							
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)											
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *											
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)											
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU													
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les + valeurs à long terme de l'exercice imposables à 12,8%		Solde des moins-values à 12,8%							
1		2		3		4							
Moins-values nettes N													
Moins-values nettes à long terme N-1													
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2													
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3													
N-4													
N-5													
N-6													
N-7													
N-8													
N-9													
N-10													
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES													
Origine		Moins-values			Imputations sur les PVL	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter						
		à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)				à 15 % ou 16,5 % (1)					
1		2		3		4		5		6		7	
Moins-values nettes N													
Moins-values nettes à long terme N-1													
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2													
(montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3													
N-4													
N-5													
N-6													
N-7													
N-8													
N-9													
N-10													

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2020

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB		Néant				*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*						
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB		Néant		*
Exercice ouvert le :	01/01/2019	et clos le :	31/12/2019	Durée en nombre de mois : 12
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel :		YP		
dont apprentis		YF		
dont handicapés		YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	188 487	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	0	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	0	
Total 1		OX	188 487	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	0	
Subv. d'exploitation reçues		OF	0	
Variation positive des stocks		OD	154	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	0	
Total 2		OM	154	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
Achats		ON	52 065	
Variation négative des stocks		OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	10 504	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	30 152	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée		OU	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	0	
Total 3		OJ	92 721	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE				
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	95 920	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).		SA	95 920	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	188 487	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	3,00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX		
Période de référence	Du	01/01/2019	Au	31/12/2019
Date de cessation		HR		

Exercice ouvert le :	01/01/2019	Régime "simplifié d'imposition"	<input type="checkbox"/>	Si option pour le régime optionnel de	
et clos le :	31/12/2019	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe	<input type="checkbox"/>	ou "réel normal"	<input checked="" type="checkbox"/>
				taxation au tonnage	<input type="checkbox"/>
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social		
SARL LE CLUB 6 PL GEORGES CLEMENCEAU 65110 CAUTERETS					
N° Siret	49282032900018				
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
Dénomination :				N° Siret :	
Adresse :					
B ACTIVITE					
Activités exercées (souligner l'activité principale) :			RESTAURATION TRADITIONNELLE		
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 15 %	4 907	DEFICIT (Report de la ligne		
	Bénéfice imposable au taux de 28 %		XO DU 2058A ou 372 du 2033B)		
	Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % ou 31 %				
	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%				
2 Plus-values	PVLT imposables au taux de 15% <input type="checkbox"/>				
	PVLT imposables à 19 % <input type="checkbox"/>	Autres plus-values imposables à 19 % <input type="checkbox"/>	Plus-values à LT imposables à 0% <input type="checkbox"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="checkbox"/>	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) .					
Ent. nouv. art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entre. innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Terri. entr. <input type="checkbox"/>	PME innovantes <input type="checkbox"/>		
Ent. nouv. art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>		
Sociétés d'invest. immo. cotées <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>	BUD, art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>		
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :	productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>				
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
<input type="checkbox"/>					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.					
Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066 <input type="checkbox"/>					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 % <input type="checkbox"/>					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS					
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case : <input type="checkbox"/>					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désigné : N° d'identification fiscale : <input type="text"/>					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez : <input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale : <input type="text"/>					
G COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			OUI <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	EBP
Nom, adresse, téléphone, télécopie :					
- du comptable * : <input checked="" type="checkbox"/> Fiducial Expertise ROYAN-B Téléphone : 0546051500 89 AV DANIEL HEDDE 17200 ROYAN					
- du conseil * : <input type="checkbox"/> Téléphone :					
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :					
n° agrément					
Visa :		CGA/AGA <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	le 30/06/2020	
A CAUTERETS					
Nom du déclarant : MR MAYEUR STEPHANE					
Qualité du déclarant : GERANT					

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2020

Désignation de l'entreprise : SARL LE CLUB			
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2019			
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par la société elle-même. - Payées par étab. chargé du serv des titres	(a) (b)
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)		(c)
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(e) (f) (g) (h)
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		(i)
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7	Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)	
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES			
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	
	Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)		
	année du versement (3)	Montant des sommes versées	
		Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. Ind. forfaitaires (5) Remboursements (6)
			Frais professionnels autres que (5) et (6). Ind. forfaitaires (7) Remboursements (8)
MR MAYEUR STEPHAN GERANT 6 PLACE GEORGE CLEMENCEAU 65110 CAUTERETS	20	12 000	
J DIVERS			
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Adresses des autres établissements			
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	